



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 27 septembre 2010, à 20 h 30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Normand Dyotte
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David C. Johnstone, directeur général par intérim
Madame Carole Lemaire, greffière
Madame Sylvie Landry, trésorière, Service des finances et de l'informatique

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés :

1. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010
2. Nomination col blanc régulier – adjointe administrative, Service du greffe
3. Cession à la Ville – lot 4 618 355 (partie de l'avenue Liberté)
4. Ratification d'entente – Hydro-Québec – implantation d'un réseau aérien pour la distribution d'électricité – passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15
5. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – infrastructures municipales – prolongement de la rue de Douvaine
6. Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – prolongement de l'avenue Liberté
7. Avis de motion – règlement 1240 décrétant un emprunt pour la construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg

8. Adoption – règlement 1253 décrétant un emprunt de 910 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Provençales »
9. Mandat – consultant Service planification et développement du territoire
10. Parole au public sur les sujets à l'ordre du jour
11. Levée de la séance

**10-09-35 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 2010**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2010.

**10-09-36 NOMINATION COL BLANC RÉGULIER – ADJOINTE
ADMINISTRATIVE, SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste d'*adjointe administrative*, Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE madame Anik Deshaies a posé sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE madame Deshaies occupe le poste de *secrétaire*, Service du greffe depuis le 4 avril 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Carole Lemaire, Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Anik Deshaies, au poste d'*adjointe administrative*, classe « D », 2^e échelon, col blanc régulier, Service du greffe, à compter

du 27 septembre 2010, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE madame Deshaies soit soumise à une période de probation de soixante jours ouvrables;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Deshaies soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

10-09-37 CESSION À LA VILLE – LOT 4 618 355 (PARTIE DE L’AVENUE LIBERTÉ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit procéder à la construction du prolongement de l’avenue Liberté et qu’à cet effet, le lot quatre millions six cent dix-huit mille trois cent cinquante-cinq (4 618 355) doit être cédé à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Michel Rivard pour procéder à la rédaction et à l’inscription de l’acte requis pour la cession, par la compagnie Hewitt équipement limitée à la Ville de Candiac, du lot quatre millions six cent dix-huit mille trois cent cinquante-cinq (4 618 355) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

10-09-38 RATIFICATION D’ENTENTE – HYDRO-QUÉBEC – IMPLANTATION D’UN RÉSEAU AÉRIEN POUR LA DISTRIBUTION D’ÉLECTRICITÉ – PASSERELLE MULTIFONCTION AU-DESSUS DE L’AUTOROUTE 15

CONSIDÉRANT le projet d’implantation d’un réseau électrique aérien pour le projet de construction d’une passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac agit dans ce projet à titre de maître d’ouvrage;

CONSIDÉRANT QU’une entente de contribution doit être ratifiée entre la Ville de Candiac et Hydro-Québec pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte de verser à Hydro-Québec, les coûts de contribution pour l'implantation d'un réseau électrique aérien pour le projet de construction d'une passerelle multifonction au-dessus de l'autoroute 15, pour un montant approximatif de 36 150,04 \$, plus toutes taxes applicables;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre, au poste budgétaire 22-906-25-713;

QUE le directeur des Services techniques, monsieur Réjean Vigneault, ing., soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents à intervenir avec Hydro-Québec.

**10-09-39 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX –
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – PROLONGEMENT DE LA RUE
DE DOUVAINE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour les travaux d'infrastructures municipales pour le prolongement de la rue de Douvaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 21 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour la réalisation de l'ingénierie des matériaux pour un montant de 18 870 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 21 septembre 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1247, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-012-47-411, honoraires professionnels.

**10-09-40 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX –
PROLONGEMENT DE L’AVENUE LIBERTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour les travaux de prolongement de l’avenue Liberté;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l’ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Groupe Qualitas inc. » datée du 22 septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Groupe Qualitas inc. », pour la réalisation de l’ingénierie des matériaux pour un montant de 12 570,50 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 22 septembre 2010;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1161, conditionnellement à l’approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, au poste budgétaire 22-011-61-411, honoraires professionnels.

**10-09-41 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1240 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
POUR LA CONSTRUCTION D’UNE PASSERELLE MULTIFONCTION
AU-DESSUS DE L’AUTOROUTE 15 RELIANT LES PARCS HAENDEL
ET DE CHERBOURG**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du règlement 1240 décrétant un emprunt pour la construction d’une passerelle multifonction au-dessus de l’autoroute 15 reliant les parcs Haendel et de Cherbourg;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

10-09-42 ADOPTION – RÈGLEMENT 1253 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 910 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LES PROVENÇALES »

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 20 septembre 2010, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1253 décrétant un emprunt de 910 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le développement résidentiel « Les Provençales », soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 18 octobre 2010;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10-09-43 MANDAT – CONSULTANT SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service planification et développement du territoire de la Ville de Candiac est en congé de maladie et ne sera pas de retour en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac connaît actuellement un développement important de son territoire et que la présence d'un directeur dans ce service essentiel est indispensable;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Bergeron, urbaniste conseil, œuvre comme consultant auprès de plusieurs municipalités ainsi que dans le secteur privé;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur David C. Johnstone, directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Bruno Bergeron pour agir à titre de directeur par intérim du Service planification et développement du territoire de la Ville de Candiac, selon les conditions énumérées dans la proposition d'entente du 24 septembre 2010;

QUE monsieur David C. Johnstone, directeur général par intérim, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir à cet effet;

QUE les deniers requis au paiement de ces honoraires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-418.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions sur les sujets à l'ordre du jour.**

* * *

Aucune personne, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, n'a assisté à la séance.

10-09-44 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 45.

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière